

# NOS HONORAIRES

## VENTE

### HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR

Les taux indiqués s'appliquent cumulativement sur chaque tranche.

Jusqu'à 110 000 €	Forfait de 6600 €
De 101 000 à 200 000 €	6,00 %
De 201 000 à 300 000 €	5,50 %
De 301 000 à 500 000 €	5,00 %
De 501 000 à 800 000 €	4,00 %
De 801 000 à 1 000 000 €	3,00 %
Plus de 1 000 000 €	2,00 %

**Parking seul : forfait de 2000 €**

**Avis de valeur écrit : 300 €**

## LOCATION

*Honoraires à la charge du propriétaire et du locataire, chacun pour moitié.*

### **Pour le propriétaire:**

Un mois de loyer charges comprises.  
(500 € minimum)

### **Pour le locataire :**

Selon plafonds légaux applicables dans les zones dites tendues.  
(visite, constitution de dossier, rédaction de bail : 12 € / m<sup>2</sup> ; état des lieux : 3 € / m<sup>2</sup>)

Les honoraires facturés au bailleur incluent la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

Lorsqu'elles sont effectuées isolément, ces prestations sont facturées au bailleur :

- pour la rédaction du bail : 200 € ;
- pour l'état des lieux : 300 €.

## GESTION

6 % HT (7,2 % TTC) ou 7 % HT (8,4 % TTC) des encaissements.

Assurance Loyers Impayés : 2,00 % des sommes quittancées.



**Qui s'y connaît aussi bien ?**

*Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante*